



## **CONTRAT DE QUARTIER DURABLE « SCHEUT »**

### **6ème CoQ – 11 juin 2012**

**Présent(e)s ayant signé la feuille de présences** : Aerden Manu, Bellaghmouch Fadma, Boualkma Lamyae, Bouchoms Anne, Braune Magalie, Debruyne Kevin, El Boutakmanty Hassan, Es Waut, Fiankan Davy, Flint Nadia, Ghyselen Sophie, Grard Paul, Haubruge Jean-Luc, Mottry Guy Pierre, Pegoff Géraldine, Quikijnen Katrien, Sabot Pierre, Sanz Perez Esteban, Thirifays Fanny, Tomson Barbara, Wauthy Patricia.

**Exusé(e)s** :

Akouz Mustapha, Bouzin Vincent, Cassart Monique, El Ikdimi Fathia, Moulin Corinne, Vanpévange Anne-Marie.

18h00, début de la séance avenue de Scheut, 145 – 1070 Anderlecht.

### **Introduction**

Le chef de projet du contrat de Quartier, informe les membres de la CoQ qu'ils sont accueillis dans les futurs locaux de la Maison de Quartier provisoire, et que le déménagement des services actuellement présents est prévu pour l'été.

### **1 Approbation du PV de la CoQ précédente**

Le P.V. de la réunion précédente est approuvé sans remarques.

### **2 Présentation des groupes de travail sur la "Maison de Quartier"**

Le bureau d'études IPE Collectif présente les premiers résultats de la mission d'accompagnement à la programmation de la Maison de Quartier, réalisée avec le groupe de travail composé d'habitants et d'associations. Ce travail, mené depuis le mois de mars, retranscrit les souhaits des habitants et offre un certain nombre de propositions et de solutions techniques qui ont vocation de recommandations quant à la programmation de la rénovation des bâtiments liés à la Maison de Quartier (MQ).

Cf. présentation en annexe.

Le travail effectué lors des différentes réunions du groupe de travail, la méthodologie appliquée, ainsi que les visites de maisons de quartiers dans la Région sont résumées.

Le chef de projet précise :

- que ce travail a été présenté aux participants du groupe de travail et qu'il a fait l'objet d'un large consensus. La présentation à la CoQ vise à partager ces éléments pour recueillir d'autres avis.
- que l'étude présentée fait l'objet de propositions d'aménagement permettant de retranscrire les souhaits des habitants et que ces propositions et remarques pourront faire l'objet de modifications, dans la mesure où les objectifs et les grands principes d'aménagement mis en avant pour la maison de quartier son respectés.
- qu'afin de prendre en compte les relations entre les équipements réalisés avec l'espace public,

le parc Scheut sera intégré au marché d'architecture pour la rénovation des bâtiments communaux sis avenue L. Debatty et rue L. de Swaef.

- que l'analyse faite par IPE Collectif devra contenir une estimation budgétaire pour pouvoir évaluer les propositions faites au vu du budget mais également des contraintes liées à la gestion.

Magalie Braune (CRU), demande si les superficies retenues correspondent réellement aux besoins exprimés ou si l'ensemble des superficies proposées ont été occupées par défaut. Le bureau d'étude répond que les espaces sont ceux repris dans le programme du contrat de Quartier et que les demandes portaient, dans certains cas, sur de grands espaces. En revanche, une partie du travail ayant porté sur la spatialisation a effectivement "poussé" les participants du groupe de travail à utiliser tout l'espace proposé. Pendant les réunions du GT, cependant, la question a été posée de savoir si l'ensemble des espaces devait être utilisés.

### 3 État d'avancement des projets

Le chef de projet précise que le cahier des charges pour la rénovation des bâtiments Debaaty/Deswaef est en cours de rédaction et sera approuvé par le Conseil Communal de Juin.

Des questions sur la rénovation des logements communaux sont posées :

- Quelles garanties qu'il n'y aura pas d'augmentation des loyers et donc, une gentrification du quartier? Il est répondu que les mécanismes du CQD garantissent la réalisation de logements correspondant aux barèmes AIS fixés par la Région de Bruxelles-Capitale. Ces logements restent des logements communaux assimilés à du logement social et seront gérés par le service "bâtiments et logement" de la commune, comme c'est actuellement le cas.

De plus, le programme de logements prend en compte les besoins des habitants actuels et des personnes inscrites sur les listes pour des demandes de logements afin de répondre au mieux à la demande observée.

- Pour qui seront ces logements ?

Les locataires actuels seront relogés en priorité dans les logements rénovés. Ensuite, les logements disponibles seront attribués aux personnes inscrites sur les listes d'attente de logements de la commune.

Mme. Lamyae Boualmak de Samenlevingsopbouw, engagée pour mener le projet d'accompagnement social et de relogement des locataires des logements communaux explique la démarche du projet qui vise à accompagner les habitants pendant cette période de travaux.

#### Maison de quartier :

Kevin Debruyne, coordinateur de la Maison de Quartier se présente et explique sa mission. Des rencontres avec les associations du quartier sont menées afin d'établir un premier programme pour la MQ provisoire. Ce programme sera effectif le plus rapidement possible. L'occupation de la MQ provisoire fera également l'objet d'un règlement qui sera ensuite, comme le programme, évalué par un comité de suivi constitué d'habitants et d'associations qui garantiront la participation des acteurs locaux à la gestion de l'équipement, en vue de sa pérennisation.

Le matériel investi dans la MQ provisoire sera transportable dans le lieu définitif.

La maison de quartier devrait disposer d'une salle informatique, qui pourrait être gérée par l'asbl. Maks. Mme. Nadia Flint fait remarquer qu'il serait préférable que l'accès au matériel informatique puisse se faire au rez-de-chaussée pour garantir l'accès des personnes âgées.

Un habitant demande s'il sera possible d'organiser des événements ponctuels pour les gens du quartier? Le chef de projet précise que les expériences à Bruxelles ont montré que les événements privés (type mariages...) sont difficiles à gérer et ne correspondent pas aux objectifs de cohésion sociale de la MQ. De plus, des salles existent déjà dans le quartier pour ce genre d'événements. Un événement organisé au sein de la maison de quartier devra donc avoir une vocation d'ouverture vers les habitants du quartier. A ce titre, les événements organisés par les comités de quartier seront

envisageables.

Une question concernant la communication des projets de la MQ est posée. Il est précisé que le programme de la MQ fera l'objet d'une communication par le coordinateur. En revanche, les événements pourront mettre en place leur propre communication. Dans ce cas, le coordinateur peut être une personne ressource pour accompagner les porteurs de projet qui le souhaiteraient.

M. Paul Grard précise que la police aimerait être associée aux événements qui s'organisent dans le quartier.

Mme Katrien Quikijnen demande si des possibilités de synergie entre la maison de quartier et le KIS sont envisageables. Les locaux du KIS pourraient en effet accueillir des activités adaptées (par exemple Huis der Gezinnen) en dehors de leurs heures d'activités.

Budget participatif : Rappel du projet, de ses différentes étapes. Les groupes de travail ont permis d'aboutir à un règlement qui a été approuvé par l'ensemble du groupe constitué d'habitants et d'associations du quartier. Le premier appel à projet a actuellement démarré et les projets seront sélectionnés le 28 juin.

CRU/ Casablanca : IsoScheut : Présentation du projet et des prochaines actions de sensibilisation à la rénovation des bâtiments privés mis en place par le CRU. Une journée de sensibilisation sera organisée square des Vétérans Coloniaux le 22 juin. Précision : si les primes touchent principalement les propriétaires, le CRU peut également assurer un suivi des locataires afin d'inciter leurs propriétaires à la rénovation.

Régie des quartiers : présentation du projet. Première intervention en cours rue A. Jonas. Le choix de cette intervention a été fait sur base du diagnostic (voiries très dégradées en priorité) et des contraintes existantes (par ex. l'intervention rue E. Rostand n'était pas possible de par l'intervention de Sibelga sur cette rue en ce moment). Pour la suite, les priorités d'intervention sur les rues seront également évaluées avec les habitants, notamment à travers les comités de quartier. Il s'agira de mener une veille des interventions à mener. Il est cependant précisé que l'intervention de la Régie des Quartier est liée avant tout à un travail de réinsertion et que les interventions se feront selon les avancées des travailleurs.

Un habitant demande si une intervention est prévue pour les abords de l'école rue Van Soust et précise qu'une intervention sur ce trottoir devrait être envisagée, en parallèle d'actions de sensibilisation à la propreté, comme déjà mené.

Permascheut : Présentation de la coordinatrice du projet, Mme Géraldine Pegodd, du projet et des actions à venir pour l'été 2012. Des ballades nature dans le quartier seront proposées afin de mener un premier volet de sensibilisation auprès des habitants. Par la suite, des espaces seront développés afin de constituer des supports pour le jardinage et l'implication des habitants.

L'asbl KIK, qui prévoit un projet d'accueil extra-scolaire dans le quartier, montre un intérêt pour le projet, en relation avec le thème de l'alimentation durable qu'ils développeront l'année prochaine.

Certains habitants expriment également leur intérêt pour le jardinage et leur souhait de participer aux projets.

**Fin de la réunion 21h00**